



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Avis sur la dissolution de l'OPH Versailles Habitat

En application de l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation, le CRHH d'Île-de-France a été sollicité pour émettre un avis sur la dissolution de l'OPH Versailles Habitat.

L'OPH Versailles Habitat est appelé à être dissous suite à sa future fusion-absorption par la SEM Versailles Habitat, organisme HLM créé en 2024, dont la demande d'agrément a obtenu un avis favorable du CRHH. A l'horizon de la fin 2024, le patrimoine de l'office HLM Versailles Habitat, qui se compose de près de 5 000 logements majoritairement situés sur la commune de Versailles, sera repris par la SEM Versailles Habitat par transmission universelle de patrimoine, sans liquidation.

Réuni en bureau le 15 mai 2024, le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Île-de-France a rendu un **avis favorable** sur la dissolution de l'OPH Versailles Habitat.